



PROGRAMME

Formation IAS niveau 3 10h

En suivant la formation IAS niveau 3 de 10 heures, exercez un rôle de soutien administratif ou commercial dans la distribution d'assurances. Vous pourrez intervenir en tant qu'assistant, collaborateur ou agent d'accueil, sous la responsabilité d'un intermédiaire immatriculé.



Formation IAS 3

1 thématique au choix

Participez à la distribution d'assurances en tant qu'assistant ou collaborateur avec la formation elearning IAS niveau 3

Pour exercer une activité de soutien dans la distribution d'assurance (accueil, prise de contact, transmission d'informations), l'inscription à l'ORIAS est obligatoire. Pour cela, vous devez suivre une formation réglementaire adaptée en choisissant la thématique qui correspond le mieux à votre activité.

Le parcours

Tronc commun

Les connaissances de base
sur l'assurance



1 option au choix

Choisissez une thématique parmi notre
catalogue d'options.

Découvrez les différentes thématiques
sur les pages suivantes





FORMATION IAS niveau 3

Programme de formation prévu à l'article R512-II du Code des assurances pour les intermédiaires en assurance.

Durée

La formation a une durée de 10 heures

Objectifs

- **Maintenir et renforcer** les compétences des professionnels de l'assurance,
- **Être à jour** des obligations vis-à-vis de la réglementation,
- **Permettre** l'accès à la profession en répondant aux exigences de capacité professionnelle pour être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS,
- **Actualisation** des connaissances liées à l'exercice de la profession.

Compétences

A l'issue de la formation, le stagiaire a les **compétences et les connaissances pour devenir IAS de niveau 3, plus communément appelé mandataire d'intermédiaire en assurance.**

Il aura la possibilité de choisir **une option** selon le produit d'assurance spécifique à son **activité** :

- Assurance Emprunteur
- Assurance complémentaire santé
- Prévoyance
- Assurance automobile
- Assurances appareils mobiles

Public visé

Toute personne souhaitant exercer le métier de mandataire de d'intermédiaire en assurance. Il n'y a pas de diplôme nécessaire pour s'inscrire à la formation.

Prérequis

Il n'y a pas de prérequis.

Bloc de compétences

Cette formation n'est pas accessible par blocs de compétences.

Débouchés

Mandataire d'assurance « à titre accessoire », Mandataire d'intermédiaire d'Assurance « à titre accessoire »

Suite du parcours

Par la suite, vous pouvez avoir accès à la formation IAS 1 ou IAS 2 qui vous permettra de devenir courtier en assurance ou mandataire d'assurance à titre principal.

Passerelles

Pas de passerelle.

Equivalences

De niveau Master : vérifier si votre diplôme est éligible sur www.orias.fr (ou)

Inscrits au RNCP dans la classification NSF 313, niveaux I, I/II ou II : vérifier si votre diplôme est reconnu sur www.cncp.gouv.fr

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Au moyen d'un accès elearning, le stagiaire étudiera l'ensemble des savoirs et techniques nécessaires au métier d'IAS Niveau 3. Le temps minimum de formation est de 10 heures. Ce temps prend en compte :

- L'étude des cours sur e-learning
- Les contrôles de connaissances et études de cas fournis par l'organisme de formation

Le responsable pédagogique est à la disposition de chaque stagiaire pour toute question, par mail à support@espace-elearning.fr, par téléphone au 03.62.26.36.50, ou sur l'outil elearning (question posée en direct).

Modalités d'évaluation

Cette formation se termine par un contrôle de connaissances. A l'issue de la formation, chaque apprenant aura passé un contrôle de connaissances et/ou une étude de cas.

L'ORIAS, l'organisme qui délivre l'habilitation et le numéro pour devenir Intermédiaire en Opération de Banque, nous impose un taux de réussite 70% en moyenne.

Taux de réussite à la formation

Le taux de réussite pour cette formation est supérieur à 95%.

Cliquez sur le lien pour consulter le détail des taux de réussite par formation : [Statistiques formations](#)





TRONC COMMUN

Les connaissances de base sur l'assurance

MODULE 1 : LES CONNAISSANCES DE BASE SUR L'ASSURANCE

1. Les acteurs de la distribution d'assurance

2. L'intermédiation en assurance

3. L'opération d'assurance

- Définition de l'opération d'assurance
- Bases techniques : appréciation du risque, mutualisation, coassurance, réassurance
- Mécanismes juridiques : assurance cumulative, sur-assurance, sous-assurance, règle proportionnelle
- Mécanismes de détermination de la prime/cotisation

4. Les différentes catégories d'assurance

- Assurances de personnes / assurances de biens et de responsabilité
- Assurances individuelles / assurances collectives
- Assurances obligatoires / assurances facultatives
- Assurances à caractère indemnitaire / assurances à caractère forfaitaire
- Assurances gérées en répartition / assurances gérées en capitalisation



EN OPTION

L'assurance emprunteur

MODULE 2 : QUELQUES RAPPELS SUR LE CREDIT

1. Les principaux types de crédit aux particuliers
2. Les caractéristiques financières d'un crédit
3. Les garanties possibles pour un crédit

MODULE 3 : L'ASSURANCE EMPRUNTEUR

1. Notions générales sur l'assurance emprunteur
 - Généralités
 - Les risques couverts
 - La tarification du risque emprunteur
2. Le marché de l'assurance emprunteur

MODULE 4 : LA VIE DU CONTRAT

1. La souscription du contrat
2. La mise en jeu des garanties
3. La résiliation du contrat

MODULE 5 : LES REGLES DE BONNE CONDUITE

1. Le devoir d'information
2. Le devoir de conseil
3. Les règles déontologiques



EN OPTION

L'assurance Complémentaire santé

MODULE 2 : L'ASSURANCE COMPLEMENTAIRE SANTE

1. Les règles de la sécurité sociale
2. Les principales assurances contre les risques corporels
 - L'assurance prévoyance
 - La garantie des accidents de la vie (GAV)
 - L'assurance décès-invalidité-incapacité de travail
 - L'assurance obsèques
3. L'assurance complémentaire santé
 - L'articulation de l'assurance maladie obligatoire et de l'assurance maladie complémentaire
 - Les contrats responsables et solidaires
 - Les conditions de souscription et de tarification
 - Les garanties et les exclusions
 - Les prestations
 - Les modes de règlement

MODULE 3 : LES CONTRATS COLLECTIFS

1. L'assurance de groupe
 - Définition
 - Caractère obligatoire ou facultatif de l'adhésion
 - Modalités d'adhésion et information due à l'adhérent
 - Tarification et paiement
 - Résiliation du contrat
2. Contrats collectifs de prévoyance et d'assurance complémentaire santé
 - Rappels sur les fondamentaux de la protection sociale
 - Les contrats collectifs d'assurance complémentaire santé
 - Les contrats collectifs de prévoyance
 - La fiscalité applicable aux contrats collectifs

MODULE 4 : LES OBLIGATIONS DES INTERMEDIAIRES D'ASSURANCE A TITRE ACCESSOIRE

1. Les informations à fournir au client
2. La protection du consommateur



EN OPTION

La prévoyance

MODULE 2 : LES PRINCIPALES ASSURANCES CONTRE LES RISQUES CORPORELS

1. Les règles de la sécurité sociale
2. Les principales assurances contre les risques corporels
 - L'assurance prévoyance
 - La garantie des accidents de la vie (GAV)
 - L'assurance décès-invalidité-incapacité de travail
 - L'assurance obsèques

MODULE 3 : LES OBLIGATIONS DES INTERMEDIAIRES A TITRE ACCESSOIRE

1. Les informations à fournir au client
2. La protection du consommateur



EN OPTION

L'assurance automobile

MODULE 2 : L'ASSURANCE AUTOMOBILE

1. L'appréciation et la sélection du risque

- L'identification des besoins
- L'appréciation des risques encourus
- Les critères d'acceptation d'un risque
- La prévention et la protection

2. L'assurance automobile

- L'obligation d'assurance
- Assurance tous risques/assurance au tiers
- Les garanties et les franchises
- La notion de bonus/malus
- La tarification
- L'indemnisation

3. La vie du contrat

- La formation du contrat
- Le paiement des cotisations
- Le règlement des sinistres
- La résiliation du contrat

MODULE 3 : LES OBLIGATIONS DES INTERMEDIAIRES D'ASSURANCE A TITRE ACCESSOIRE

1. Les informations à fournir au client

2. La protection du consommateur



EN OPTION

L'assurance des appareils mobiles

MODULE 2 : LES ASSURANCES APPAREILS MOBILES

1. La notion d'assurance affinitaire
2. Les assurances contre la casse, le vol, la perte des appareils mobiles
3. Les assurances « extensions de garantie »

MODULE 3 : LES OBLIGATIONS DES INTERMEDIAIRES A TITRE ACCESSOIRE

1. Les informations à fournir au client
2. La protection du consommateur

Une question ?

Nous sommes à votre écoute



 duoforma

03 62 26 36 50

du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et 14h à 17h30

duoforma.fr